

N°DEC23_027



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_027 - Contrat avec la Société SAGE SERVICES ENERGIE pour le suivi et le renouvellement du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux de la ville sur l'année 2023 et 2024

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la Société SAGE SERVICES ENERGIE, sise 174 avenue Charles de Gaulle, 95200 NEUILLY-SUR-SEINE,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour suivre et renouveler le marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux de la ville sur l'année 2023 et 2024,

DECIDE de signer ledit contrat avec la Société SAGE SERVICES ENERGIE représentée par Madame Anne-Laure AVIGO, Gérante, pour un montant de 12 167 € HT pour une durée d'un an renouvelable une fois,

PRECISE que les dépenses seront prélevées au gestionnaire BAT, sous fonction 020 0, article 6119 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 22 mars 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
-la date de sa publication sur le site internet de la Commune
-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 31/03/2023

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

